

Parole aux associations

Vivre à Clansayès

C'est à l'invitation de l'Association VIVRE A CLANSAYES-PROTECTION DU PATRIMOINE que le dimanche 15 Septembre, le Trio GENTONE : Jeanne-Marie CONQUER – Violon, Cécile EMERY – Piano, Philippe BARY – Violoncelle, a donné pour la deuxième fois consécutive cet été en Tricastin un magnifique concert devant plus de 120 personnes.

Le trio a magnifiquement interprété des œuvres connues de L.V. Beethoven : Trio op.1 n. 3 en ut mineur, de Cl. Debussy : Trio en Sol Majeur et J. Brahms Trio op. 87.

Fidèles à leur habitude les musiciens ont présenté chaque œuvre jouée.

Après les instants musicaux intenses de ce beau Concert, VIVRE A CLANSAYES a proposé à tous les mélomanes présents un moment de convivialité en offrant un verre de l'amitié sur le parvis de l'Eglise au soleil couchant.

Une belle rencontre entre des musiciens talentueux, et les nombreux mélomanes présents comblés.

Samedi 28 septembre 2019

Le père Pierre LEGENDRE, nouvellement arrivé sur la paroisse a célébré la messe anticipée de la St Michel dans l'église.

Une petite assemblée était présente ainsi que l'équipe liturgique de St Paul pour animer les chants et jouer de l'orgue.

A l'issue de la célébration, un apéritif sur le parvis de l'église a été partagé.

Un magnifique coucher de soleil a clôturé ce bon moment.

ZUMBA

Les cours de ZUMBA ont repris à la salle des fêtes.

Tous les lundis de 19 H 00 à 20 H 00.

Pour plus d'informations :
06 24 82 22 09

DYNAMIC GYM

Les cours de gym ont repris tous les jeudis.

Plusieurs activités vous sont proposées, les cours durent de 1 H à 1H 30

Pour plus d'informations :
06 67 12 70 27 ou
06 71 59 73 63

ECOLE DU CIRQUE



Depuis le début du mois d'octobre pour les enfants, les jeunes et les moins jeunes.

M. TCHEKHOV Nicolas propose un atelier « ECOLE DU CIRQUE » tous les mercredis matin de 10 H 00 à 12 H 00.

Pour plus d'informations :
06 31 45 31 41

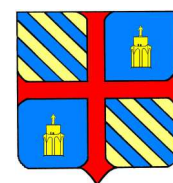
Tour ronde

Des travaux ont été réalisés pour protéger la tour ronde, dans l'attente de la réhabilitation des remparts.

Merci à VAC association de sauvegarde du patrimoine et Mémoire de la Drôme qui les ont financés.



La tour ronde avant les travaux .



Clansayès Info

Bulletin municipal d'information

Octobre 2019

N°78



La tour ronde après les travaux de protection

Les Rendez-Vous à venir

Proposé par VAC :

Concert Apéro Jazz

de l'ensemble du Conservatoire Intercommunal du Tricastin :
samedi 16 novembre 2019, à partir de 19h00.

Proposé par Paysage :

Exposition d'Herbier

samedi 16 novembre 2019. Salle de la Voute.

Proposé par la municipalité et le CCAS.

Repas des aînés le 6 décembre. Inscription avant le 25 novembre.

Le Mot du Maire...

Comme vous pouvez le constater tous les jours avec nos médias, nous entrons dans une période pré-électorale.

La communication y est très règlementée.

Dans quelques semaines, nous connaissons les propositions des candidats des grandes villes concernant l'intercommunalité.

Celle-ci prend une part de

plus en plus importante dans la vie de tous les administrés du territoire.

Qu'il s'agisse des compétences transférées ou des impôts prélevés.

Et comme ces mesures sont imposées aux élus et habitants des petites communes, il est important que nous soyons vigilants.

Les dépenses engagées au niveau des communes, sous prétexte de pouvoir être intercommunales, pouvant très bien être

financées par les habitants des autres communes dans le futur.

Pourtant l'intercommunalité peut avoir du bon.

A la demande du président GALLU je me suis occupé de la mutualisation des travaux de voirie et de génie civil. Cela aura permis aux petites communes de profiter de tarifs intéressants. Et nous restons maître des travaux que nous réalisons.

Votre Maire M GARIN

Contact

Téléphone: 04.75.04.70.68

Fax : 04.75.96.70.58

Mail: mairie@clansayes.fr

Site : www.clansayes.fr

FACEBOOK

La commune dispose d'une page Facebook.

Si vous souhaitez être informé :

**La Mairie est ouverte :**

Les lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h

Les mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat-civil**Décès**

MOLIN Pierre
Le 8 septembre 2019

Naissances

COPPOLA Paloma
Le 24 juillet 2019

MAS Nayia
Le 3 septembre 2019

GOUDOU Marius
Le 19 septembre 2019

AIZAC Eva
Le 15 octobre 2019

Transfert de la compétence eau potable au Syndicat RHONE AYGUES OUVÈZE à compter du 1^{er} janvier 2020

Confrontée à des exigences réglementaires de plus en plus fortes et à la nécessité de sécuriser l'approvisionnement en eau, les élus de la commune ont fait le choix de confier la production et la distribution de l'eau potable au Syndicat RHONE AYGUES OUVÈZE (RAO) et à son délégué, la société SAUR, à compter du 1^{er} janvier 2020.

La commune de CLANSAYES est actuellement alimentée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la BAUME DE TRANSIT SOLERIEUX (SIEBS) par le puits de la Brette, qui prélève l'eau dans une nappe déficitaire (le Lez), ce qui pouvait entraîner une situation tendue notamment en période de sécheresse. Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Drôme avait proposé en 2015, la fusion du SIEBS et du RAO afin de sécuriser l'approvisionnement grâce à une interconnexion des réseaux.

Un long travail de concertation a été mené depuis entre la commune, le SIEBS et le RAO pour étudier la pertinence de ce transfert et le mener dans les meilleures conditions.

Le RAO est un établissement public de coopération intercommunale, créé en 1947, qui gère actuellement la compétence eau potable de ses 37 communes membres (35 792 abonnés), dans un esprit de solidarité intercommunale. Chaque commune, quelle que soit sa taille,

désigne deux délégués titulaires pour siéger au sein de son comité syndical (l'équivalent du conseil municipal).

Avec ce transfert de compétence, les abonnés de CLANSAYES bénéficieront des garanties et services proposés par le RAO et son délégué et notamment :

- un approvisionnement en eau sécurisé et pérenne suite aux travaux d'interconnexion,
- un service d'urgence 24h/24,
- une surveillance continue de la qualité de l'eau,
- un service clientèle modernisé et à l'écoute,
- Un accompagnement pour les abonnés en situation de difficultés financières,

- une mutualisation de moyens permettant de mettre en place un service public de l'eau potable innovant à un coût maîtrisé.

Parmi les innovations techniques figure la mise en place progressive de la radiorelevé des compteurs d'eau.

Les abonnés seront facturés semestriellement (en juillet et en janvier) à partir de deux relevés réels par an (en juin et en novembre/décembre).

Il sera également possible d'être mensualisé afin de lisser le paiement de ses factures.

De plus, différentes solutions pour le paiement seront proposées (chèque, espèce - Efi-Cash avec la poste, carte ban-

caire, prélèvement, internet via le site client ...).

Les usagers auront également la possibilité de se connecter à leur espace client sur le site internet et d'opter pour la facturation électronique.

En fin d'année 2019, une information complète sera adressée à chacun d'entre vous pour vous expliquer en détail les changements induits par ce transfert de compétence.

En attendant, n'hésitez pas à contacter la Mairie pour toutes questions que vous pourriez vous poser sur le sujet.

Travaux voirie

Ce sont les entreprises BRAJA et VESIGNE qui ont remporté l'appel d'offre lancé par les communes de CLANSAYES, LA GARDE, LES GRANGES, BAUMEPIERRELATTE et DONZERE

Cette mutualisation nous a permis d'obtenir des prix plus intéressants.

Bien que les aides financières allouées par le conseil départemental aient bien baissé, d'importants travaux seront réalisés cet automne.

Contrôle des assainissements individuels

Si vous avez une fosse septique, vous payez tous les ans 20 euros au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) géré par la communauté de communes

DROME SUD PROVENCE.

En échange, les techniciens de ce service doivent contrôler votre installation et vous faire un rapport.. Prévoyez l'accès aux différents regards. Ces vérifications sont obligatoires tous les huit ans.

Notre commune est la première à bénéficier d'une troisième visite après 2006 et 2011.

Lutte contre le moustique tigre

Nous devons enrayer la prolifération des moustiques tigre !

Ils se reproduisent grâce à l'eau stagnante. Il nous faut donc empêcher la femelle de pondre ses œufs qui donneront une larve qui, selon les conditions climatiques, se transformera en adulte en trois à huit jours.

- Les piscines hors-sol doivent être traitées.
- Les bidons de récupération d'eau et tous les récipients doivent être recouverts hermétiquement.
- Tout ce qui peut recueillir de l'eau de pluie ou d'arrosage doit être retourné de manière à ce que l'eau n'y stagne pas.

Interdiction de brûler

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est INTERDIT comme le stipule l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD).

Le non-respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3ème classe pouvant s'élever jusqu'à 450 €.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent.

Alors pensez à valoriser vos déchets verts !

- le compostage.
- le broyage et le paillage pour votre jardin et votre potager.

La déchetterie.

Nouvel employé.

Après un an sous contrat aidé, Fabien MUNOZ est notre nouvel employé communal.

**Nouveau camion.**

Après plusieurs années de bons et loyaux services, nous avons remplacé notre camion par un IVECO.

L'ancien, le Renault master benne sera en vente dans quelques jours sur le site :

[WEBENCHERE.](http://www.webenchere.com)